



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 - N° 2024/97

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 05 novembre 2024

Date d'affichage : 13 novembre 2024

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15 dont 3 pouvoirs Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Sophie BRODUT, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : BERNARD Marie (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF), CHARRON Olivier (donne pouvoir à Lionel NORMANDIN), BUREAU Gaëtan (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), LIONARD Marc, RAMBEAU-LEGER Claire et NEREAU Claude

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : **Autorisation de signature de la convention servitudes ENEDIS (raccordement borne de recharge voitures électriques IRVE espace commercial de Clairvent)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ENEDIS est chargé du projet d'étude de raccordement d'une borne de recharge voiture électrique IRVE sur l'espace commercial de la ZA de Clairvent.

Ces travaux rentrent dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux doivent emprunter des parcelles cadastrées D0691, D0694 et D0702 dont la commune est propriétaire.

A cet effet, ENEDIS demande que la commune signe une convention servitudes.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention de servitudes ENEDIS pour les travaux de raccordement d'une borne pour voiture électrique IRVE qui doivent emprunter les parcelles cadastrés D0691, D0694 et D0702 dont la commune est propriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention servitudes ENEDIS dans le cadre des travaux de raccordement d'une borne de recharge pour voiture électrique IRVE sur l'espace commercial de Clairvent

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

